



Assemblée générale

Distr. générale
2 avril 2014
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session
Point 126 de l'ordre du jour

Interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire

Rapport du Secrétaire général

Résumé

En mai 2012, l'Assemblée générale a adopté par consensus, à l'initiative de 86 États Membres, la résolution [66/261](#) sur l'interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire (UIP), soumise pour la première fois au titre d'un point distinct de l'ordre du jour consacré au rôle des parlements à l'ONU, ce qui a marqué un nouveau départ pour ce partenariat en devenir.

Depuis la fin des années 90, l'ONU, première organisation multilatérale, et l'Union interparlementaire, organisation mondiale des parlements, n'ont cessé de renforcer leurs liens, notamment au travers d'engagements politiques majeurs tels que ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, des documents finaux des sommets des Nations Unies de 2005 et de 2010, des déclarations finales de chacune des trois conférences mondiales des présidents de parlement ainsi que de plusieurs résolutions de l'Assemblée générale. À l'heure où la communauté internationale doit relever simultanément plusieurs défis complexes et alors que des échéances majeures approchent à grand pas à la veille de 2015, il importe plus que jamais que l'UIP et les parlements nationaux dans leur ensemble participent aux travaux de l'Organisation.

Le présent rapport fait le bilan de la collaboration entre les deux organisations et les parlements du monde entier ces deux dernières années et recense les moyens dont elles disposent pour collaborer plus efficacement compte tenu des réformes institutionnelles en cours et de la conjoncture en devenir dans tous les domaines où elles interviennent. En première partie, on trouvera des exemples concrets des formes qu'a prises cette collaboration et des fruits qu'elle a portés sur le plan tant politique qu'opérationnel et, en annexe, une liste plus détaillée des activités précises menées par les deux organisations pendant cette période.



I. Introduction

1. Pierre angulaire du multilatéralisme, l'Organisation des Nations Unies mobilise ses États Membres autour d'un objectif commun : la promotion de la paix, des droits de l'homme et du développement sur la base du droit fondamental de chaque être humain de vivre à l'abri de la peur et du besoin. Avec l'avènement de la mondialisation, l'interdépendance croissante des États et, plus récemment, la montée de menaces telles que les changements climatiques, cette mission est plus ardue que jamais. Aujourd'hui, il est clair que l'ONU ne peut atteindre cet objectif avec la seule participation des gouvernements et doit faire appel à d'autres acteurs.

2. Les parlements nationaux font partie de ces acteurs car ils sont le principal intermédiaire entre les gouvernements représentés à l'ONU et les populations qui les ont élus pour donner au quotidien leur avis sur toutes les questions concernant la paix et la sécurité, le développement durable, la démocratie, l'égalité des sexes et les droits de l'homme. Ce sont les parlements qui votent les lois visant à donner suite aux engagements internationaux de leur pays ou qui adoptent le budget national qui financera les activités mises en œuvre pour ce faire. Ils ont également le devoir de veiller à ce que les gouvernements tiennent bien les promesses qu'ils ont faites à la communauté internationale et à leurs propres citoyens.

3. Forte de ses 164 parlements membres et de ses liens institutionnels avec toutes les grandes assemblées parlementaires régionales et groupes géopolitiques du monde, l'Union interparlementaire est la seule organisation parlementaire de portée internationale et est, à ce titre et vu son statut d'Observateur permanent auprès de l'ONU, le porte-parole idéal des parlements et de leurs membres auprès des grands organes délibérants de l'ONU. Elle joue également un rôle capital en appuyant la mise en œuvre des engagements internationaux au niveau des pays à la fois en renforçant les moyens dont disposent les parlements pour s'acquitter de leur rôle de législation, de contrôle et de représentation et en leur donnant des informations utiles sur les opérations et processus de décisions de l'ONU.

4. Comme le montre le présent rapport, l'UIP mobilise les parlements nationaux pour accroître la transparence, le respect des responsabilités et la participation au niveau mondial, et contribue ainsi grandement à l'instauration d'un ordre international plus démocratique.

II. Interaction politique dans le cadre de l'UIP entre les parlements et l'Organisation des Nations Unies

5. Comme par le passé, les assemblées semestrielles de l'UIP ont été l'occasion pour les hauts responsables de l'Organisation des Nations Unies de rencontrer des parlementaires et d'échanger leurs points de vue sur la quasi-totalité des questions qui préoccupent la communauté internationale, du développement durable au désarmement, du règlement des conflits à la gouvernance démocratique, et des droits de l'homme à l'égalité des sexes. Le Secrétaire général, le Président de l'Assemblée générale, les chefs de secrétariat des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les hauts représentants de l'Organisation ont ainsi pu dialoguer avec les parlementaires, les informer des grands processus en cours à l'Organisation des Nations Unies et mobiliser leur appui politique. Cette interaction régulière entre

ses dirigeants et plus de 600 parlementaires est pour l'ONU un moyen de promouvoir ses propres positions et initiatives et a pris les formes suivantes :

- Cent vingt-sixième Assemblée de l'UIP (avril 2012) : débat public avec le Directeur général du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP);
- Cent vingt-septième Assemblée de l'UIP (octobre 2012) : interaction avec le Président de l'Instance permanente sur les questions autochtones, le Secrétaire exécutif de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et la Directrice exécutive de la campagne Objectifs du Millénaire (ONU);
- Cent vingt-huitième Assemblée de l'UIP (mars 2013) : discours d'ouverture de l'Administratrice associée du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Conseiller spécial du Secrétaire général de l'ONU pour les modes de financement novateurs du développement;
- Cent vingt-neuvième Assemblée de l'UIP (octobre 2013) : débats thématiques avec le Haut-Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), le Président de la Conférence des Nations Unies sur le Traité sur le commerce des armes, et le Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement. Des débats publics se sont également tenus en séance plénière avec le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.

6. Les assemblées de l'UIP, au cours desquelles sont adoptées des résolutions officielles¹, sont l'occasion pour les parlementaires de définir une position commune sur les grandes questions qui concernent l'Organisation des Nations Unies, comme le désarmement nucléaire, l'élimination des armes chimiques et la responsabilité de protéger, ainsi que sur certains conflits, notamment au Mali et en République arabe syrienne, en particulier leurs conséquences humanitaires. Dans le domaine du développement, ses résolutions portaient sur les catastrophes naturelles, le commerce et le financement du développement et les droits des enfants. D'autres fournissent des orientations sur les nouvelles problématiques de la démocratie, comme le rôle des médias sociaux dans la mobilisation des populations et les moyens de mieux ancrer la notion de citoyenneté dans les sociétés caractérisées par leur diversité ethnique et linguistique. Ces résolutions ont ceci en commun qu'elles s'inscrivent dans le cadre d'action arrêté au niveau international pour guider les réformes législatives que doivent entreprendre les parlements. Les résolutions de chacune des assemblées de l'UIP ont été transmises à l'Assemblée générale et à ses organes subsidiaires au titre des points de l'ordre du jour correspondants. Les retombées politiques de cette pratique, que l'UIT est la seule à avoir adoptée parmi tous les observateurs de l'Assemblée générale, méritent un examen plus approfondi.

7. La Commission permanente des affaires des Nations Unies est une instance importante qui a été créée spécialement pour renforcer le partenariat entre l'ONU et l'UIP, examiner les mesures adoptées par les parlements pour mettre en œuvre les

¹ Les résolutions de l'UIP peuvent être consultées en ligne à l'adresse : www.ipu.org/strct-e/stenfres.htm.

engagements pris au niveau international et élaborer la contribution de l'UIP aux grands travaux de l'Organisation. Elle tient régulièrement des réunions plénières avec les représentants de tous les parlements membres de l'UIP au cours desquelles les parlementaires et les hauts responsables de l'ONU peuvent se rencontrer pour faire le point de la suite donnée aux principaux engagements de l'ONU. Elle a consacré ses sessions annuelles à des thèmes d'actualité comme la question de la démocratie à l'ONU, le rôle de la diplomatie parlementaire dans le multilatéralisme, la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, le statut de la coopération entre les équipes de pays des Nations Unies et les parlements en vue de l'élaboration de stratégies nationales de développement. Afin d'améliorer ses méthodes de travail, elle se réunit à présent deux fois par an pendant l'Assemblée de l'UIP et s'est dotée d'un bureau de 18 membres, qui guide ses travaux, arrête son programme de travail, effectue des missions sur le terrain et mène d'autres activités opérationnelles. Je note avec satisfaction que la Commission a été réagencée et reconfigurée pour mieux s'acquitter de son mandat.

8. Les préparatifs de la quatrième Conférence mondiale des présidents de parlement qui aura lieu en 2015 ont commencé. Comme en 2000, 2005 et 2010, cette conférence sera organisée en étroite collaboration avec l'Organisation des Nations Unies et devrait déboucher sur une déclaration majeure définissant la voie qu'empruntera la coopération interparlementaire après 2015 et fournissant de nouvelles orientations pour les relations futures entre l'ONU, les parlements et l'UIP.

III. Prise en compte des préoccupations des parlements dans les grands processus de l'Organisation des Nations Unies

9. Dans sa résolution [65/123](#), l'Assemblée générale a encouragé les Nations Unies à participer plus systématiquement avec l'Union interparlementaire à l'établissement d'une composante parlementaire et à son intégration dans les travaux des principaux organes délibérants de l'Organisation des Nations Unies et l'examen des engagements internationaux. Pour répondre en partie à cette demande, l'Union interparlementaire a élaboré une stratégie quinquennale (2012-2017) qui vise spécifiquement, entre autres objectifs, à donner une dimension parlementaire aux travaux de l'ONU et autres organisations multilatérales et a également pour but de renforcer l'adhésion des parlements aux objectifs internationaux de développement. Elle se propose, par ce biais, de contribuer au programme de développement pour l'après-2015 de la manière suivante :

a) Pendant la période concernée, l'Union interparlementaire a participé très activement à la grande consultation mondiale en vue de l'élaboration du programme de développement durable pour l'après-2015 de l'ONU et a notamment fait tout son possible pour que, contrairement aux objectifs du Millénaire pour le développement, les objectifs de développement durable soient définis en consultation et en collaboration avec les parlements et bénéficient ainsi d'une plus grande adhésion de la part des populations des pays du monde. Pour ce faire, elle a organisé une table ronde parlementaire à l'occasion de la réunion du Groupe de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015 qui s'est tenue à Monrovia en

janvier 2013 et a participé à une seconde consultation parlementaire lors de la réunion de ce groupe tenue à Bali la même année;

b) Autre contribution majeure à l'occasion de la cent vingt-huitième Assemblée de l'UIP, tenue à Quito en mars 2013, les parlementaires se sont réunis en plénière pour débattre des perspectives de développement après 2015 sous le thème « D'une croissance débridée à un développement maîtrisé "Bien vivre" : nouvelles approches, nouvelles solutions ». Le texte officiel publié à l'issue de ce débat (« Communiqué de Quito »), insiste sur deux points : d'une part, le nouveau modèle économique du développement durable devra être directement axé sur le bien-vivre et, d'autre part, une gouvernance démocratique renforcée devra être le vecteur du développement durable et une fin en soi;

c) Ces mêmes thèmes ont été repris lors de l'Audition parlementaire organisée conjointement par l'UIP et l'Organisation des Nations Unies à la fin de l'année 2013, le but étant de les porter à l'attention du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable. Cette audition a également donné lieu à un débat sur la problématique hommes-femmes et les objectifs de développement, la conclusion étant qu'il fallait définir un objectif spécial sur la problématique hommes-femmes en plus de celui portant sur la prise en compte de l'égalité des sexes. Même s'il est encore trop tôt pour se prononcer sur le poids dont a pesé le point de vue des parlementaires dans le document final du Groupe de travail ouvert, ses grandes idées ont déjà été reprises dans plusieurs rapports de l'ONU, dont celui de 2013 consacré à l'échange de vues sur l'Harmonie avec la nature ou celui de l'Expert indépendant sur la promotion d'un ordre international démocratique et équitable de 2013 (vingt-quatrième session du Conseil des droits de l'homme, juillet 2013).

10. Le Forum multipartite pour la coopération en matière de développement, auquel les parlementaires peuvent participer aux côtés des représentants des gouvernements, de la société civile, des collectivités locales et de divers domaines de coopération au service du développement, reste un moyen important pour les parlements de faire part de leurs préoccupations à l'Organisation des Nations Unies. Sachant que le programme de coopération au service du développement couvre désormais toutes sortes de thèmes qui vont au-delà de l'aide à proprement parler, comme les ressources intérieures, les flux privés (transferts de fonds, investissements directs étrangers, etc.) ainsi que d'autres sources de financement du développement, les parlementaires devraient jouer un rôle encore plus important à l'appui des réformes juridiques et du respect plus strict du principe de responsabilité dans tous les domaines. Ces mêmes questions sont également au cœur du Partenariat mondial pour l'efficacité de la coopération pour le développement, que soutiennent l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), et dont l'Union interparlementaire fait partie du Comité directeur. Le mode de fonctionnement propre au Forum, où tous les groupes de parties prenantes se retrouvent sur un pied d'égalité pour échanger leurs points de vue et leurs données d'expérience sur ces thèmes, a largement contribué à l'élaboration d'un nouveau discours sur la coopération au service du développement au sein du Forum lui-même mais aussi au-delà. Vu son succès, cette formule pourrait être reprise par d'autres forums des Nations Unies, à commencer par le nouveau Forum politique de haut niveau pour le développement durable qui servira, entre autres choses, de cadre à la réalisation et au suivi des nouveaux objectifs de développement durable.

11. Toujours en application de la résolution 65/123 de l'Assemblée générale, deux autres auditions parlementaires ont été organisées pendant la période considérée, dans le cadre des activités conjointes Organisation des Nations Unies-Union interparlementaire². En 2013, l'Audition a, pour la première fois, été organisée conjointement par le Président de l'Assemblée générale et le Président du Conseil économique et social dans le cadre de l'élaboration du programme de développement après 2015 et, comme chaque année, a réuni près de 200 parlementaires à New York pour des échanges de vues avec les représentants permanents et les dirigeants de l'ONU. L'Audition de 2012, consacrée aux « Approches parlementaires de la prévention des conflits, de la réconciliation et de la consolidation de la paix : un chemin à défricher » a été l'occasion de mettre en lumière le rôle que peuvent jouer les parlements en partenariat avec l'ONU afin d'aider à rétablir la stabilité politique dans les pays exposés aux conflits ou qui sortent d'un conflit. Dans les situations de consolidation de la paix et de réconciliation nationale, par exemple, l'Organisation des Nations Unies a évidemment pour premier interlocuteur le gouvernement mais son travail peut aussi s'appuyer sur le dialogue avec le Parlement. Dans les cas où les parlementaires ont établi des relations étroites avec leurs électeurs, les parlements sont idéalement placés pour repérer les tensions qui couvent ou qui montent dans la société avant même que la violence n'éclate. De plus, il est parfois possible de désamorcer la violence en canalisant les tensions sociales pour qu'elles fassent l'objet de débats parlementaires³. Plusieurs des recommandations de cette audition ont un rapport direct avec le travail du Département des affaires politiques, du Département des opérations de maintien de la paix et, bien entendu, de la Commission de consolidation de la paix, entre autres entités de l'ONU. Les résumés des travaux des deux auditions ont été communiqués à l'Assemblée générale et aux différents parlements.

12. Le rôle des parlements dans la réalisation des grands engagements des Nations Unies a reçu explicitement un soutien politique majeur dans les documents finaux de plusieurs grandes conférences, comme celui de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable intitulé « L'avenir que nous voulons », où il est dit clairement, aux paragraphes 42 et 43, que les parlements (les organismes législatifs) ont un rôle clef à jouer dans la promotion du développement durable. De même, dans la Déclaration de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'état de droit aux niveaux national et international de septembre 2012, les chefs d'État et de gouvernement reconnaissent, au paragraphe 34, « le rôle essentiel qui revient aux parlements en matière d'état de droit et notent avec satisfaction que l'Organisation des Nations Unies collabore avec les parlements et l'Union interparlementaire ». Dans le document final de la manifestation spéciale de l'Assemblée générale consacrée, en septembre 2013, aux objectifs du Millénaire pour le développement et au programme pour l'après-2015, les chefs d'État et de gouvernement saluent plus particulièrement la contribution des parlements à ce processus majeur.

² Une présentation complète des Auditions parlementaires est disponible en ligne à l'adresse suivante : www.ipu.org/un-f/un-hearings.htm.

³ On trouvera d'autres exemples du rôle que les parlements peuvent jouer dans la consolidation de la paix et la réconciliation nationale en partenariat avec les Nations Unies à l'adresse suivante : www.ipu.org/splz-f/unga12/summary.pdf.

13. Dans la perspective de la Conférence mondiale de 2014 sur les peuples autochtones, qui sera l'occasion d'échanger des vues et des pratiques de référence en vue de la réalisation des droits des peuples autochtones, et notamment de l'application des dispositions de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, l'Union interparlementaire s'emploie à faire entendre la voie des parlementaires et des populations autochtones dans le cadre d'un programme plus large qui vise à promouvoir la représentation équitable des minorités dans la prise des décisions, en vue de laquelle des consultations ont été tenues avec les parlementaires lors de la cent vingt-huitième Assemblée de l'Union interparlementaire et d'une réunion mondiale des parlements organisée en Bolivie en avril de cette année. L'UIP a également participé à la session de 2013 de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones. Conformément à la résolution 66/296 de l'Assemblée générale (concernant les modalités), les parlementaires seront invités à participer à une audition multipartite à l'occasion de la prochaine session du Forum en mai 2014. Pour finir, l'Union interparlementaire, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds international de développement agricole et le Secrétariat de l'Instance permanente sur les questions autochtones, ont élaboré un Guide conjoint à l'intention des parlementaires, sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, qui devrait être publié avant la fin de l'année.

14. Afin de mobiliser la volonté politique voulue en vue de l'élaboration d'un nouvel accord commercial multilatéral dans le cadre du Cycle de négociations de Doha, l'Union interparlementaire et le Parlement européen ont eu pour politique d'associer les parlementaires aux négociations dans le cadre de la Conférence parlementaire sur l'Organisation mondiale du commerce, organisant plusieurs réunions parlementaires à Genève et un grand rassemblement à l'occasion de la neuvième Conférence ministérielle de l'OMC tenue à Bali en décembre 2013. Une réunion parlementaire de plus grande envergure intitulée « Revenir aux fondamentaux : relier politique et commerce » a également été organisée au siège de l'OMC à Genève en novembre 2012, à l'occasion de laquelle le Directeur général de l'OMC a pu s'entretenir avec les parlementaires.

IV. Contrôle parlementaire des engagements internationaux

15. Les engagements internationaux n'ont guère de valeur si, au niveau national, ils ne sont pas pleinement mis en œuvre par la législation, assortis d'un budget et soumis au contrôle parlementaire. De fait, les parlements disposent de multiples moyens pour veiller à ce que les lois, politiques, réglementations, programmes et budgets des nations tiennent compte des principes et obligations énoncés dans l'ensemble des accords internationaux.

Participation parlementaire à l'établissement de rapports nationaux

16. Conformément à la pratique établie, lors des sessions ordinaires du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, l'UIP a continué d'associer les parlements à l'établissement de rapports nationaux sur la mise en œuvre de la Convention en la matière. L'UIP avertit les parlements concernés

lorsque leur gouvernement doit présenter son rapport au Comité, invite les parlementaires à se joindre à la délégation gouvernementale devant se rendre à la session pertinente du Comité, puis transmet au parlement, pour information et suivi, les résultats des travaux du Comité. Cette pratique bien rodée a inspiré la résolution [22/15](#) du Conseil des droits de l'homme où celui-ci demandait l'organisation d'une réunion-débat plus approfondie sur la contribution des parlements à ses travaux et à son examen périodique universel. Cette réunion-débat a, notamment, recommandé de faire participer les parlements à un vaste processus de consultation nationale devant permettre d'établir le rapport national destiné au Conseil; d'associer les parlementaires – en qualité d'observateurs ou à un autre titre – aux délégations officielles au Conseil, et de présenter officiellement à chaque parlement concerné les recommandations issues de l'examen périodique universel. Elle a également recommandé de renforcer la capacité des parlements de contribuer aux travaux du Conseil des droits de l'homme, de resserrer la coopération entre les parlements et les acteurs nationaux en matière de droits de l'homme et de resserrer la coopération entre le Conseil et l'UIP. Pour donner suite à ces recommandations, une réunion parlementaire pour la région de l'Europe centrale et orientale s'est tenue, en février 2014, à Bucarest. D'autres réunions régionales auront lieu cette année au Maroc (pour la région des États arabes) et en Uruguay (pour la région Amérique latine et Caraïbes).

17. S'agissant de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, l'UIP a participé avec le PNUD et la Campagne objectifs du Millénaire à l'organisation de réunions régionales sur l'accélération de leur réalisation. Durant les trois années la séparant de 2015 (à compter du début de la période ici considérée), elle a contribué à faire comprendre aux parlements qu'il était urgent d'adopter des mesures ciblant plus directement les objectifs du Millénaire dans la réalisation desquels leurs pays étaient le plus en retard. Une réunion dans la région Afrique et deux dans la région Asie-Pacifique ont eu lieu. De plus, une réunion d'information à l'intention des parlementaires sur l'accélération de la réalisation des objectifs du Millénaire a eu lieu en octobre 2012 à la 127^e Assemblée de l'UIP.

18. Par ailleurs, l'UIP a continué d'appeler l'attention sur la nécessité pour les parlements d'examiner leurs structures de commissions pour déterminer s'il serait utile de créer une commission ou un groupe spécialisés dans les objectifs du Millénaire pour le développement afin d'améliorer le contrôle de la politique gouvernementale et de faciliter la coordination interne entre commissions parlementaires. Ainsi, une étude menée par l'UIP en mai et juin 2012 sur la Commission du Parlement nigérian, chargée des objectifs du Millénaire pour le développement, a montré tant les risques que le potentiel d'une telle structure – en particulier si elle n'est pas pleinement prise en compte dans l'élaboration du budget ou dans la planification du développement national. Dans de nombreux pays où les parlements n'ont pas les capacités voulues pour contrôler et mettre en œuvre efficacement les objectifs internationaux de développement, l'équipe de pays des Nations Unies pourrait concourir à la participation du parlement aux exercices d'examen nationaux et, d'une manière générale, à faciliter le partage de l'information et la fourniture d'une assistance technique ciblée.

19. Tout en favorisant la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement dans leur ensemble, l'UIP a coopéré avec des entités des Nations Unies pour privilégier la réalisation d'objectifs spécifiques, notamment ceux liés à l'autonomisation des femmes (objectif 3), à la réduction de la mortalité infantile (objectifs 4 et 5) et à la lutte contre le VIH/sida (objectif 6). Comme le montre l'annexe au présent rapport, outre les publications conjointes produites, des ateliers et autres manifestations à l'intention des parlementaires ont été organisés au cours de cette période en coopération notamment avec ONU-Femmes, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le FNUAP⁴. Dans le cadre d'une action commune menée, conformément à la Déclaration politique de 2011 sur le VIH/sida, à l'appui de l'objectif 6, on s'est employé en particulier à éliminer les dispositions discriminatoires qui lèsent les populations les plus touchées et qui sont reconnues depuis longtemps comme étant un obstacle majeur à la lutte contre l'épidémie.

20. Afin d'appuyer la réalisation des engagements internationaux pour l'égalité des sexes, dont beaucoup sont restés lettre morte depuis la quatrième Conférence mondiale sur les femmes de 1995, l'UIP continue d'organiser, en collaboration avec ONU-Femmes, une réunion parlementaire d'une journée en marge de la session annuelle de la Commission de la condition de la femme, afin de s'assurer que ces engagements restent en bonne place dans les programmes des parlements. L'UIP continue également de communiquer à l'ONU, sur la présence des femmes en politique, des données indispensables pour suivre les progrès concernant un indicateur clef de l'objectif 3 (pourcentage des femmes au parlement). Ces mêmes données sont à la base d'une publication régulière conjointe UIP/ONU-Femmes – la mappemonde des femmes en politique –, qui illustre la part des femmes dans la scène politique de chaque pays. Sa dernière édition a été lancée en mars 2014 à la cinquante-huitième session de la Commission de la condition de la femme⁵.

21. Les assemblées de l'UIP et les activités de la Commission UIP des affaires des Nations Unies ont permis aux parlementaires de mieux se familiariser avec les principaux instruments des Nations Unies en matière de désarmement et de non-prolifération, en particulier le nouveau Traité sur le commerce des armes et la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité sur la non-prolifération des armes de destruction massive. Il a été convenu que l'UIP et l'ONU s'efforceraient de définir les modalités de poursuite de ces travaux, y compris dans le cadre d'ateliers et de sessions plus ciblées au niveau régional. Établi en 2012 par l'UIP et les parlementaires pour la non-prolifération nucléaire et le désarmement et traduit en plusieurs langues, un guide à l'usage des parlementaires intitulé « Promouvoir la non-prolifération et le désarmement nucléaires » est particulièrement utile pour mobiliser les parlements dans ce domaine clef.

⁴ La liste complète des publications communes peut être consultée à l'adresse suivante : <http://www.ipu.org/french/handbks.htm>.

⁵ La carte des femmes en politique peut être consultée à l'adresse suivante : <http://www.ipu.org/french/surveys.htm#MAP2014>.

V. Les parlements et l'Organisation des Nations Unies au niveau national

22. Au paragraphe 11 de sa résolution 66/261, l'Assemblée générale demande expressément « aux équipes de pays des Nations Unies de trouver un moyen de collaborer de façon plus organisée et intégrée avec les parlements nationaux, notamment en faisant participer ceux-ci aux consultations sur les stratégies de développement des pays et sur l'efficacité de l'aide au développement ». L'Assemblée s'inspire des constatations formulées par le Groupe consultatif de la Commission UIP des affaires des Nations Unies au terme des missions qu'il avait menées sur le terrain pour examiner la mise en œuvre de la réforme « Unis dans l'action » et la cohérence de l'action du système au niveau national. L'idée maîtresse avait été que les parlements pouvaient contribuer grandement aux processus de l'ONU, directement au niveau national et dans des domaines dépassant de beaucoup la question du développement, tels que la consolidation de la paix, les crises humanitaires et les réformes électorales. À l'approche de l'après-2015, le renforcement des liens entre la présence de l'ONU sur le terrain et les parlements nationaux pourrait grandement faciliter la mise en œuvre des nouveaux objectifs de développement durable et d'autres engagements.

23. En septembre 2012, s'appuyant sur des missions déjà effectuées sur le terrain – en République-Unie de Tanzanie en 2008, au Viet Nam en 2009, et au Ghana et en Sierra Leone en mai 2011 –, le Groupe consultatif de l'UIP a examiné de près l'opération Unis dans l'action en Albanie et au Monténégro. Étroitement coordonnées avec des fonctionnaires de l'ONU sur le terrain et avec le parlement national, ces visites ont fait apparaître que divers organes des Nations Unies apporteraient leur concours au parlement dans le pays pour la mise en œuvre des engagements mondiaux. En Albanie, par exemple, l'interaction entre le PNUD et le parlement a permis de créer une Commission parlementaire de la population et du développement, de créer un groupe parlementaire des droits de l'enfant, de collaborer avec la Commission de la santé et la Commission des affaires sociales sur les questions touchant au VIH/sida, de soutenir les femmes parlementaires, de mener des initiatives de renforcement des capacités avec les structures de l'administration parlementaire, de préparer la ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, et d'effectuer, avec le président du parlement, un travail de sensibilisation sur l'émancipation des femmes et la lutte contre la violence sexiste. Outre l'assistance technique fournie aux parlements des deux pays, il a été recommandé que les équipes de pays des Nations Unies mettent au point une pratique plus structurée pour associer les parlements à l'élaboration et au contrôle des stratégies nationales de développement.

24. En juin 2013, le Groupe consultatif a effectué, en Côte d'Ivoire, une deuxième mission qui, faisant le point sur certaines des recommandations de l'audition parlementaire ONU-UIP de 2012, s'est appliquée à renforcer l'interaction entre l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, l'équipe de pays des Nations Unies et le Parlement national dans les efforts de consolidation de la paix. Tout en reconnaissant le rôle crucial que les parlements sont appelés à jouer dans la consolidation de la paix et la réconciliation nationale, la mission a souligné la nécessité très réelle de renforcer les capacités du parlement, pour lui permettre de mettre en place les réformes institutionnelles, législatives et politiques dont le pays a besoin afin de passer du conflit à la paix et au développement durables. Le PNUD

met déjà en œuvre un programme de fond destiné à appuyer le parlement de Côte d'Ivoire. L'UIP a elle aussi procédé à un audit institutionnel du Parlement et compte s'associer au PNUD dans la mise en œuvre de ses recommandations. À son tour, ayant vivement souhaité jouer un rôle actif dans la prévention des conflits, l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire a accueilli, en octobre 2013, une conférence parlementaire régionale sur le rôle du parlement dans la prévention et la gestion des conflits en Afrique de l'Ouest. La conférence s'est achevée par une série de recommandations concrètes pour une action parlementaire en vue de renforcer l'état de droit, de mettre en place des lois conformes aux normes internationales sur le respect des droits de l'homme, d'assurer l'alternance démocratique et pacifique du pouvoir, et de promouvoir le dialogue et l'intégration pour mener les réformes requises par le processus de réconciliation nationale.

25. En février 2014, le Groupe consultatif a effectué une troisième mission, en Haïti, afin d'examiner l'efficacité globale des activités humanitaires et des efforts de reconstruction entrepris par le système des Nations Unies après le séisme de 2010, ainsi que la manière dont les partenaires de l'ONU sur le terrain associaient – dans leurs attributions respectives – le Parlement à l'élaboration et à l'exécution des grands plans nationaux de développement. Les conclusions de la mission ont été présentées aux parlements membres de l'UIP et seront distribuées pendant l'Assemblée générale.

26. Si toutes ces missions témoignent d'une interaction de plus en plus grande entre les équipes de pays des Nations Unies et les parlements au niveau national, elles révèlent également des lacunes institutionnelles à combler, en particulier pour ce qui est de travailler avec les parlements qui non seulement sont les destinataires de l'aide internationale, mais aussi doivent être des partenaires de premier plan dans l'élaboration et le suivi des grandes stratégies nationales.

27. Lors d'un examen de ces questions à la cent vingt-neuvième Assemblée de l'UIP en octobre 2013, la Commission UIP des affaires des Nations Unies a dressé une liste de recommandations spécifiques tendant à promouvoir une interaction cohérente entre les parlements et les équipes de pays des Nations Unies. Il s'agissait notamment de garantir un flux régulier d'informations et de consultations au niveau de la planification et de l'élaboration des stratégies et des politiques, et de faciliter des échanges réguliers sur les plans nationaux de développement et les examens nationaux des principaux engagements pris au niveau mondial. L'élaboration d'orientations fondées sur les bonnes pratiques émanant du terrain mérite aussi d'être étudiée.

28. À la base de tous ces thèmes se trouve la question plus générale du renforcement des capacités des parlements de collaborer avec l'ONU aux niveaux national et mondial et surtout de jouer efficacement leurs rôles uniques de législation et de contrôle. Dans quelque 70 pays, le PNUD met en œuvre des programmes pour renforcer les capacités des parlements. Avec son concours notamment, l'UIP travaille avec au moins six bureaux de pays des Nations Unies, aidant ainsi à mettre en œuvre la programmation de l'assistance technique aux parlements du Bangladesh, de la République démocratique du Congo, de la Guinée-Bissau, du Myanmar, du Pakistan et de l'État de Palestine.

29. Il reste encore fort à faire et biens des ressources à mobiliser pour ce travail, en associant tous les partenaires de développement et les parlements nationaux. S'agissant de la collaboration entre l'UIP et le PNUD au Myanmar, la nouvelle approche est expliquée ci-après :

a) Ces dernières années, l'UIP et le PNUD ont redoublé d'efforts pour apporter aux parlements une assistance plus efficiente et efficace, ce qui a donné de bons résultats au Myanmar. Tout au long de 2012, les deux organisations ont mené des missions conjointes, dont une en juillet, pour élaborer un programme d'appui massif à long terme pour 2013-2015 destiné à l'Assemblée de l'Union;

b) En attendant l'établissement et l'approbation du programme 2013-2015 ainsi que la modification du mandat du PNUD au Myanmar, et suite à la demande d'appui immédiat faite par l'Assemblée de l'Union, l'UIP a commencé, en décembre 2012, à aider à créer un service de bibliothèque, de recherche et d'information. Le bureau du PNUD au Myanmar a apporté, dans des conditions très difficiles, un précieux appui administratif au projet de l'UIP;

c) Approuvé par le Parlement en avril 2013, le programme 2013-2015 a été inclus dans le plan d'action du PNUD pour la mise en œuvre des programmes de pays en 2013-2015. L'UIP et le PNUD ont signé une lettre d'accord sur la mise en œuvre du programme. Plus précisément, les deux organisations s'engagent à mettre le secrétariat de l'Assemblée de l'Union mieux à même de la servir, ainsi que ses commissions et ses membres, avec efficacité et dans un souci d'égalité des sexes;

d) D'emblée, le projet de l'UIP a été conçu dans le cadre élargi du programme 2013-2015 et, depuis janvier 2014, il y est pleinement intégré. Cette nouvelle approche a facilité, dès le début, l'apport d'un appui concret et précieux au parlement naissant;

e) Depuis le début de 2012, l'UIP et le PNUD participent à diverses initiatives de coordination, notamment des groupes de donateurs, et sont régulièrement en liaison avec d'autres organisations appuyant l'Assemblée de l'Union, ce qui a permis de réduire les risques de doublons et de chevauchements. Dans le même ordre d'idées, diverses organisations ont été invitées à travailler avec le Service de bibliothèque, de recherche et d'information, dépositaire de l'ensemble des ressources et documents utilisés dans les activités de renforcement des capacités ou de formation parlementaires.

30. En coordination avec le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et avec le soutien actif du Groupe de la gouvernance démocratique (Bureau des politiques de développement du PNUD), des groupes de réflexion se sont réunis, au second semestre de 2013, avec des parlementaires au Bangladesh, au Burkina Faso, en Sierra Leone et aux Samoa – nouvelle preuve éclatante de ce que l'UIP et l'ONU peuvent, de concert, associer les parlements, au niveau national, aux processus mondiaux. Les groupes de réflexion ont demandé aux parlementaires comment les parlements avaient réussi à intégrer le Programme d'action de 2011 en faveur des pays les moins avancés (Programme d'action d'Istanbul), quelles difficultés ils avaient rencontrées et quel type de soutien ils attendaient du système des Nations Unies sur le terrain. L'important était que l'ONU aide à mettre en place au niveau national de solides mécanismes de mise en œuvre qui englobent la participation active des parlements. Plus précisément, on a recommandé de créer des

groupes de travail qui collaboreront avec le parlement à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul; de mettre en place, pour elle, un coordonnateur des Nations Unies qui ferait la liaison avec un homologue parlementaire; d'aider les parlements à renforcer leur capacité de procéder à des évaluations qualitatives des dépenses et des politiques; d'organiser des débats multipartites comprenant des parlementaires; et d'apporter aux parlements le financement et l'information qu'exige leur rôle de contrôle. Selon que ces recommandations seront mises en œuvre, elles pourront influencer sur la capacité globale des parlements de contribuer aux examens nationaux à mi-parcours prévus pour 2016.

VI. Recommandations

31. L'interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'UIP va du domaine politique au domaine opérationnel et touche à presque tous les domaines d'action. Ses modalités en sont venues à inclure plusieurs approches novatrices et aptes à être encore élargies. À l'instar de l'ONU, l'UIP se réforme pour mieux servir ses membres tout en se mettant mieux à même d'agir en interlocuteur parlementaire de l'ONU.

32. **La multiplication et la complexité croissantes des questions internationales, ainsi que les limites de ressources imposées à l'UIP et à l'ONU exigeront de renforcer les complémentarités et les synergies entre les deux organisations afin de maximiser l'impact global des politiques et des opérations. On fait donc les sept recommandations suivantes :**

a) **L'expérience des réunions annuelles à l'ONU avec les parlementaires, manifestation conjointe ONU-UIP visant à placer les grands processus des Nations Unies sous l'angle parlementaire, pourrait être appliquée à d'autres réunions parlementaires organisées en marge des grandes conférences et réunions des Nations Unies. Les résultats de ces réunions pourraient servir de contribution parlementaire officielle aux travaux des divers organes de l'ONU. Tel pourrait être le cas, par exemple, de la réunion parlementaire organisée à l'occasion de la session annuelle de la Commission de la condition de la femme, ainsi que d'autres réunions de ce type organisées par l'UIP et l'ONU, qui s'inscriraient dans le cadre du programme de travail officiel de l'ONU;**

b) **Les principales questions examinées par l'ONU et l'UIP se recoupant souvent, on pourrait mettre au point des mécanismes pour mieux coordonner leurs programmes politiques. Dans un premier temps, une interaction plus régulière et plus structurée pourrait être instaurée entre la Commission UIP des affaires des Nations Unies et les organes compétents de l'ONU. Des consultations plus étroites entre l'ONU et l'UIP pourraient également aider à définir l'ordre du jour de la Commission, pour la saisir de questions d'intérêt commun;**

c) **Les parlements étant indispensables à la mise en œuvre des grands accords internationaux, l'ONU et l'UIP devraient collaborer étroitement à en intégrer clairement le rôle au niveau mondial et à appuyer ensemble les efforts mus par les pays qui doivent accompagner les objectifs de développement durable pour l'après-2015;**

d) De même, prenant acte des résultats encourageants des précédentes conférences mondiales des présidents de parlement, tenues à l'ONU en préparation du Sommet du Millénaire et des sommets organisés par elle en 2005 et 2010, il est proposé que la quatrième conférence de ce type se tienne au Siège de l'ONU à New York dans le cadre de la série de réunions de haut niveau sur la paix mondiale et le développement qui auront lieu en septembre 2015;

e) Les parlements nationaux étant indispensables pour traduire les engagements mondiaux en politiques et cadres nationaux, l'ONU et l'UIP devraient consolider leur action conjointe pour renforcer encore les capacités des parlements de s'acquitter de leurs fonctions de législation, de contrôle et de représentation. Ce faisant, elles leur permettront aussi de participer plus activement aux travaux de planification du développement national et aux examens des engagements mondiaux. Les équipes de pays des Nations Unies, en particulier, devraient faire appel plus systématiquement aux compétences propres à l'UIP et aux parlements qui en sont membres pour renforcer les institutions parlementaires, particulièrement dans les pays sortant de conflits ou en transition vers la démocratie;

f) En s'appuyant sur l'expérience de la participation des parlements aux travaux du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, un concours parlementaire plus vigoureux pourrait être apporté au Conseil des droits de l'homme pour la procédure d'examen périodique universel, comme l'a recommandé le groupe en mai 2013. Cette pratique pourrait même être utilement appliquée à l'établissement des rapports nationaux qui seront présentés à d'autres organes des Nations Unies, comme le nouveau Forum politique de haut niveau pour le développement durable;

g) Vu le partenariat croissant entre l'ONU et l'UIP, qui vise à donner une dimension parlementaire aux travaux de l'Organisation, l'Assemblée générale pourra décider d'explorer davantage les modalités et les avantages de cette interaction et continuer de faire de ce sujet un point distinct de l'ordre du jour de sa soixante-dixième session.

Annexe

Liste des activités conjointes menées depuis avril 2012 par l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire

I. Démocratie et droits de l'homme

- L'UIP a activement promu la Journée internationale de la démocratie, célébrée le 15 septembre à l'initiative de l'ONU, en demandant aux parlements nationaux d'organiser une activité spéciale ou de publier une déclaration politique pour marquer cette Journée. Le thème principal de la Journée de 2013 choisi de concert avec l'UIP était « Faire mieux entendre les voix de la démocratie ». Chaque année une trentaine de parlements ont pris des initiatives pour célébrer cette Journée. À la cent vingt-septième session de l'Assemblée de l'UIP, qui a eu lieu à Québec (Canada), le Directeur de la Division de l'Europe a pris part à une séance de la Commission UIP des affaires des Nations Unies portant sur la question suivante : « Les Nations Unies prennent-elles la démocratie suffisamment au sérieux? » Plusieurs sujets sur lesquels l'ONU et l'UIP collaborent ont été abordés, notamment l'état de droit, la régularité des élections, et la promotion de la transparence des travaux des parlements.
- La démocratie ne peut exister sans l'état de droit. À l'occasion de la réunion de haut niveau sur l'état de droit de septembre 2012, une réunion parlementaire a été organisée à l'ONU, sous le parrainage conjoint de la Mission permanente de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies, de l'UIP et de l'Organisation internationale de droit du développement. Elle a été l'occasion d'examiner la Déclaration de la réunion de haut niveau, qui constate l'importance du rôle des parlements dans le renforcement de l'état de droit au niveau national.
- Au cours de la session de mai du Conseil des droits de l'homme, en application de la résolution 22/15 du Conseil adoptée en 2013, l'UIP a coorganisé une réunion-débat sur la contribution des parlements aux travaux de cet organe et à l'examen périodique universel. Par ailleurs, en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'UIP met à jour le document intitulé « Droits de l'homme : guide à l'usage des parlementaires ». Elle est également en train d'achever l'élaboration d'un guide sur la problématique des migrations et des droits de l'homme.
- Le 22 mai 2013, à New York, l'UIP a participé à une table ronde du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur l'application du principe de la responsabilité pour ce qui est de la prise en compte des droits de l'homme dans la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015. Il a entre autres été question de la manière dont les engagements internationaux relatifs aux droits de l'homme peuvent trouver une traduction concrète dans des lois nationales ayant force exécutoire. L'UIP a également apporté sa contribution aux débats de l'ONU sur les droits de l'homme à l'occasion de la dixième session du Groupe de travail intergouvernemental sur

l'application effective de la Déclaration et du Programme d'action de Durban qui s'est tenue à Genève en octobre 2012.

- Aux côtés du Groupe de la gouvernance démocratique du Bureau des politiques de développement du PNUD, l'UIP a travaillé au premier trimestre de 2013 à une enquête sur des questions clefs relatives à la gouvernance et au développement durable, s'adressant aux parlementaires. Le PNUD a aidé à préparer un atelier sur la gouvernance démocratique organisé lors de la cent vingt-huitième session de l'Assemblée de l'UIP, qui s'est tenue à Quito en mars 2013. Le Groupe a notamment contribué à la manifestation intitulée « Mesurer la gouvernance démocratique : l'art du possible », organisée conjointement par l'UIP et l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale en février 2014 et parrainée par la Mission permanente de la Mongolie auprès de l'Organisation des Nations Unies. Il a apporté une contribution directe à la session du Groupe de travail ouvert qui avait lieu la même semaine, et qui avait inscrit la gouvernance à son ordre du jour.
- En avril 2012, l'UIP et le PNUD ont publié conjointement la toute première édition du Rapport parlementaire mondial, qui offre une analyse approfondie de la situation des parlements dans le monde et des moyens de les renforcer pour donner une assise plus solide aux pratiques et principes démocratiques. En juin 2013, à Rabat, en collaboration avec le Parlement marocain, l'UIP et le PNUD ont organisé un atelier régional sur les moyens de rapprocher le Parlement des citoyens au lendemain des bouleversements politiques et institutionnels du Printemps arabe. Quatorze parlements ont pris des mesures pour donner suite à ce rapport, qui existe actuellement en huit langues.
- L'UIP a poursuivi sa collaboration étroite avec les bureaux de pays du PNUD pour offrir aux parlements nationaux une assistance technique et des programmes de renforcement des capacités. Ces deux dernières années, l'UIP a signé ou reconduit avec quatre bureaux de pays du PNUD des accords portant sur l'appui à des projets de renforcement des parlements et a contribué à une bonne quarantaine d'activités au Bangladesh, dans l'État de Palestine, au Myanmar, au Pakistan, dans les Palaos, en République démocratique du Congo et au Samoa. Une mission de formulation de projet effectuée au Myanmar en juillet 2012 a depuis lors mené à un projet d'appui au Parlement. Les coordonnateurs résidents des Nations Unies ont collaboré étroitement avec l'UIP pour l'organisation de missions parlementaires en Albanie, en Côte d'Ivoire, en Haïti et au Monténégro. Dans le cadre d'un groupe de travail regroupant des spécialistes des questions parlementaires, le PNUD et l'UIP ont commencé à élaborer un ensemble de principes communs pour les spécialistes du renforcement des parlements. Une fois établis, ces principes devraient servir de référence pour le développement parlementaire, et contribuer ainsi à ce que l'appui offert aux parlements soit pérenne et axé sur les besoins recensés par les parlements eux-mêmes.
- Fruit de la collaboration entre le Centre mondial pour l'utilisation des technologies de l'information et des communications dans les parlements, l'UIP et la Chambre des députés italienne, la cinquième Conférence mondiale sur l'e-Parlement s'est tenue à Rome en septembre 2012. Elle portait principalement sur la notion de « Parlement ouvert », c'est-à-dire sur l'utilisation des technologies pour favoriser la transparence et la responsabilité

vis-à-vis des citoyens. Le *Rapport mondial 2012 sur l'e-Parlement* a également été présenté à cette conférence.

- Les droits des peuples autochtones sont un des grands volets de la problématique de la démocratie et des droits de l'homme. Un guide à l'usage des parlementaires sur les droits des peuples autochtones, élaboré par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le PNUD, le Fonds international de développement agricole (FIDA), le Secrétariat de l'Instance permanente sur les questions autochtones et l'UIP, devrait être publié en septembre 2014. L'UIP a contribué à la session que l'Instance permanente sur les questions autochtones, a tenue en mai 2013, durant laquelle le projet de contribution parlementaire à la Conférence mondiale des populations autochtones de 2014 a été présenté dans les grandes lignes. Dans les conclusions de la session, l'Instance s'est dite favorable à une telle contribution, notamment à ce qu'une rencontre des différentes parties prenantes (peuples autochtones, société civile et parlements, entre autres) soit organisée en parallèle de sa session de 2014, qui aura lieu en mai.

II Égalité des sexes

- Le Secrétaire général de l'UIP a rencontré la nouvelle Directrice exécutive d'ONU-Femmes, P. Mlambo-Ngcuka, pour échanger des vues sur les perspectives de renforcement de la coopération entre les deux organisations. Ils ont notamment envisagé la signature d'un mémorandum d'accord.
- L'UIP et le bureau sous-régional d'ONU-Femmes pour l'Europe centrale et l'Europe du Sud-Est ont signé, en juillet 2012, un mémorandum d'accord visant à promouvoir l'égalité des sexes en Turquie. À ce titre, les deux organisations ont collaboré à la mise en œuvre du programme conjoint intitulé *Créer un environnement favorable à l'égalité des sexes en Turquie*, notamment en ce qui concerne l'appui technique à apporter à la Grande Assemblée nationale turque et à sa commission de l'égalité des chances. L'exercice d'autoévaluation relatif à la problématique hommes-femmes, qui a été organisé dans ce cadre en décembre 2012, a permis à la Commission de faire le bilan de son action et de son incidence sur la législation relative à la problématique hommes-femmes, d'apprécier le rôle qu'elle joue au Parlement et de recenser les domaines dans lesquels elle doit renforcer ses capacités.
- De hauts responsables d'ONU-Femmes ont participé à la huitième réunion des présidentes de parlement, organisée par l'UIP en novembre 2013, juste avant l'audition parlementaire conjointe UIP/Nations Unies à l'ONU. Les participants à la réunion ont examiné de près les points de l'ordre du jour de l'audition ayant trait à la problématique hommes-femmes, au regard des nouveaux objectifs de développement durable, et étudié la question de savoir s'il fallait formuler un objectif exclusivement consacré à la problématique hommes-femmes.
- En coopération avec ONU-Femmes, l'UIP a tenu sa réunion parlementaire annuelle à l'occasion des sessions de 2013 et 2014 de la Commission de la condition de la femme, abordant respectivement les stratégies parlementaires de lutte contre la violence envers les femmes et les filles, et la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs aux femmes et aux

filles. La réunion, à laquelle une journée entière a été consacrée, a suivi l'ordre du jour de la session principale de la Commission de la condition de la femme, afin d'y apporter une contribution directe du monde parlementaire.

- ONU-Femmes et l'UIP ont poursuivi leur collaboration dans le domaine de l'élimination de la violence envers les femmes et les filles. Les bureaux de pays d'ONU-Femmes ont apporté leurs savoir et savoir-faire à l'organisation du séminaire régional de l'UIP pour les parlements d'Afrique orientale et australe sur la prévention et la prise en charge de la violence envers les femmes et les filles par l'application effective des lois, tenu à Dar es-Salaam (décembre 2012), ainsi qu'aux ateliers nationaux de renforcement des capacités parlementaires sur la violence envers les femmes, organisés par l'UIP au Burundi (juillet 2012), au Mali (juin 2013) et en Sierra Leone (mars 2014).
- ONU-Femmes et l'UIP ont publié conjointement la carte des femmes en politique (2014) qui a été présentée à l'occasion de la cinquante-huitième session de la Commission de la condition de la femme, tenue à New York en 2014. Les données recueillies par l'UIP sur le nombre de femmes parlementaires continuent d'alimenter tous les rapports statistiques de l'ONU sur le sujet, notamment ceux établis en vue de mesurer les progrès accomplis vers la réalisation de l'objectif n° 3 des objectifs du Millénaire pour le développement.
- Dans un rapport publié en mai 2013, ONU-Femmes et la Fondation Mary Robinson ont souligné que le modèle suivi par l'UIP pour favoriser la participation des femmes à ses structures et politiques de gouvernance pouvait servir de modèle à l'ensemble du système des Nations Unies⁶. ONU-Femmes a également recommandé que l'exemple de l'UIP soit étudié, en vue d'être reproduit éventuellement dans le cadre des activités liées aux changements climatiques et à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.
- L'UIP communique régulièrement au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes des informations sur la participation parlementaire à la procédure d'établissement des rapports et sur la représentation des femmes aux parlements des États parties à la Convention. La Présidente du Parlement ougandais a représenté l'UIP à la célébration du trentième anniversaire du Comité. Les membres de l'UIP et du Comité se sont rencontrés en octobre 2013 à Genève en vue de renforcer leur coopération. Deux membres du Comité ont participé à titre d'experts à une formation dispensée par le Comité aux parlementaires, organisée par l'UIP en octobre 2013 à Genève.
- La collaboration s'est poursuivie autour du Réseau international de connaissances sur les femmes en politique (iKNOW Politics), créé en 2007 en partenariat avec le PNUD, ONU-Femmes, le National Democratic Institute, l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale et l'UIP. Le site Web d'iKNOW Politics est souvent présenté lors de manifestations annuelles des Nations Unies et de l'UIP, notamment celles de la Commission

⁶ Le rapport conjoint peut être consulté à l'adresse suivante : http://www.mrfcj.org/pdf/2013-06-07_The-Full-View.pdf (en anglais uniquement).

de la condition de la femme et les assemblées bisannuelles de l'UIP, afin de faire connaître cette ressource à des publics ciblés (les femmes élues, les candidates et les organisations féminines de la société civile) et de les y familiariser.

III. Développement durable

- La Conférence des Nations Unies sur le développement durable s'est tenue à Rio en juin 2012 à l'occasion du vingtième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Des membres de l'UIP ont été invités à y participer dans le cadre de leurs délégations nationales. L'UIP a également organisé, le premier jour de la Conférence, une réunion d'information à l'intention des parlementaires afin de faire le point sur son document final.
- Après la Conférence sur le développement durable, l'UIP s'est engagée dans les efforts dirigés par l'ONU visant à redéfinir le cadre actuel de développement à la lumière des nouveaux enjeux et compte tenu de ce qui s'est passé dans le cadre de l'action menée en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement, qui touche à sa fin. Elle a tout d'abord joué un rôle moteur dans l'organisation d'une table ronde parlementaire tenue pour le Groupe de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015 qui s'est réuni à Monrovia en janvier 2013 autour du thème de la gouvernance démocratique, puis a favorisé la contribution de parlementaires aux dernières consultations du Groupe de haut niveau, qui ont eu lieu en Indonésie.
- L'UIP a activement participé aux sessions du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable, tenues de septembre 2013 à février 2014. Elle a notamment fait deux interventions majeures portant respectivement sur des questions macroéconomiques et la gouvernance, lors des sessions de novembre 2013 et février 2014. Elle a également apporté une importante contribution conceptuelle sur la nécessité de créer un nouveau modèle économique de développement durable, lors de l'échange de vues organisé en 2013 sur l'harmonie avec la nature. Son apport a été souligné dans le rapport final issu de cet échange de vues.
- L'audition parlementaire conjointe de 2013 s'est tenue les 14 et 15 novembre à New York. Pour la première fois, cette manifestation, intitulée « Repenser le développement durable : en quête d'un programme mondial transformationnel en 2015 », a été organisée conjointement par le Président du Conseil économique et social et le Président de l'Assemblée générale. Elle a constitué une étape essentielle des consultations mondiales sur le programme pour l'après-2015 et permis de formuler des messages clés sur le modèle économique de développement, la gouvernance démocratique et la problématique hommes-femmes.
- L'UIP a continué d'envisager les possibilités de coopération avec le Conseil économique et social dans le cadre de la restructuration actuelle de ce dernier vers une coopération multipartite renforcée. Des réunions entre le Secrétaire général de l'UIP et le Président du Conseil économique et social se sont tenues à New York et Genève. L'UIP a suivi de près la session de fond du Conseil

économique et social en 2013, où elle est intervenue sur des questions d'égalité des sexes et de droits de l'homme. F.-X. De Donnée (député belge) a participé à un débat thématique sur l'application du principe de responsabilité et le nouveau programme de développement.

- À l'issue de la vaste réforme engagée au Conseil économique et social, son président a invité le Secrétaire général de l'UIP à participer à un séminaire d'ambassadeurs les 16 et 17 novembre 2013. À cette occasion, le Secrétaire général de l'UIP a prononcé un discours liminaire portant sur la responsabilité qu'ont les parlements d'appuyer la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015.
- Étant l'unique partenaire parlementaire du Forum pour la coopération en matière de développement et membre de son groupe consultatif, l'UIP est intervenue à chaque réunion tenue par cet organe pendant la période considérée, notamment : le colloque de Brisbane sur la coopération en matière de développement et le développement durable (juin 2012), la session principale du Forum pour la coopération en matière de développement tenue à New York (juillet 2012), le dialogue sur la problématique hommes-femmes et la coopération en matière de développement tenu à Vienne (décembre 2012), le colloque d'Addis-Abeba sur le partenariat mondial pour la coopération en matière de développement (juin 2013), le colloque de Montreux sur le rôle catalyseur joué par l'aide (octobre 2013), et le colloque de Berlin sur l'application du principe de responsabilité dans la coopération en matière de développement (mars 2014). Représentée par près d'une douzaine de parlementaires à chaque réunion, l'UIP a contribué à introduire une perspective parlementaire essentielle dans les conclusions de chacune de ces manifestations.
- En vue de contribuer au Forum pour la coopération en matière de développement également, l'UIP a établi une note d'orientation sur la manière dont les partenaires de développement pouvaient collaborer à l'élaboration d'une politique d'aide nationale, permettant de faire respecter les responsabilités mutuelles. La note a été présentée au groupe consultatif du Forum; les consultations se poursuivront sur la question. La note d'orientation devrait offrir aux membres du Forum et aux parties prenantes à l'échelle nationale un nouvel outil essentiel leur permettant soit d'élaborer une nouvelle politique d'aide soit de revoir celle qui existe. L'UIP a également appuyé la réalisation de la troisième enquête mondiale du Forum sur la responsabilité mutuelle, en signalant l'existence à de nombreux parlements et les informant des modalités de participation.
- L'UIP représente les parlements au comité directeur du Partenariat mondial pour l'efficacité de la coopération pour le développement, appuyé en partie par le PNUD, où elle aide notamment à surveiller l'exécution de tous les engagements pris et l'efficacité des aides au développement. Elle a pris en main l'organisation d'une réunion parlementaire, qui s'est tenue à l'occasion de la réunion de haut niveau du Partenariat mondial en avril de cette année à Mexico, et a bénéficié de l'appui du Congrès mexicain.
- Le mémorandum d'accord qui lie actuellement l'UIP et le PNUD a fait l'objet d'un examen fin 2012. Des représentants des principaux bureaux du PNUD ont rencontré des membres de la direction de l'UIP pour passer en revue tous les

domaines de coopération. Le bilan était extrêmement positif, mettant toutefois en exergue la nécessité de parfaire certaines modalités de travail et d'élargir la coopération à de nouveaux secteurs. La révision du mémorandum est en cours d'étude.

- Afin de contribuer à mobiliser les parlementaires en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement dans les dernières années de l'action menée pour les réaliser, tout en recueillant les avis des parlementaires sur le terrain en vue de les intégrer au programme de développement pour l'après-2015, l'UIP est intervenue dans des réunions régionales coorganisées par la Campagne objectifs du Millénaire et le PNUD à Addis-Abeba pour la région Afrique (mai 2012), et à Dhaka et Manille pour la région Asie (deuxième semestre 2012). Les déclarations finales de ces manifestations ont contribué aux efforts qui sont menés à l'échelle mondiale en vue de redéfinir le programme de développement pour l'après-2015. Au siège comme sur le terrain, le PNUD fournit un appui à l'UIP pour l'organisation d'une réunion pour la région Amérique latine et Caraïbes qui se tiendra au Sénat du Mexique en mai 2014.
- Afin de contribuer aux consultations en cours sur le cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015 et le programme de développement pour l'après-2015, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et l'UIP ont organisé ensemble une réunion parlementaire à l'occasion du quatrième Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe en mai 2013 à Genève. Des parlementaires de 26 pays et de quatre assemblées parlementaires régionales y ont participé. Plusieurs recommandations relatives à la gouvernance en matière de réduction des risques de catastrophe y ont été adoptées, et des parlementaires s'y sont engagés à contribuer au cadre pour l'après-2015.
- Avec l'appui des représentants du PNUD dans les pays, et en coopération avec le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, l'UIP a organisé plusieurs groupes de consultation dans certains parlements choisis afin de recueillir, à l'échelle mondiale, des avis sur ce que font les parlements pour systématiser la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul. Les conclusions des groupes de consultation ont été présentées à une session de la Commission UIP des affaires des Nations Unies sur le suivi du Programme d'action d'Istanbul, tenue le 7 octobre 2013 à Genève. Le Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, Gyan Chandra Acharya, comptait parmi les participants de haut niveau. Sur l'initiative du Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et en consultation avec l'UIP, une note d'orientation a été établie au début de cette année, à l'intention des représentants de l'ONU dans les pays et des parlementaires, sur les possibilités de collaboration en vue de contribuer à la mise en œuvre et la prise en compte systématique du Programme d'action d'Istanbul.
- L'UIP et le PNUD ont publié ensemble l'ouvrage intitulé « Des lois efficaces pour en finir avec le VIH et le sida : agir au Parlement ». Cette étude donne des exemples de législations qui, dans diverses parties du monde, ont permis de limiter efficacement la propagation du VIH, et tire les enseignements de

l'expérience des parlementaires concernés. Elle a pour objectif de présenter les effets positifs que les parlements peuvent avoir sur les dispositifs de lutte contre le VIH et de les inciter à exercer davantage de contrôle sur les lois susceptibles de limiter l'efficacité des initiatives de lutte contre le VIH, notamment les lois pénalisant certains segments de population particulièrement touchés.

- ONUSIDA et l'UIP ont poursuivi leur étroite collaboration dans le domaine du VIH/sida, notamment dans le cadre du Groupe consultatif de l'UIP sur le VIH/sida et la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant. Ils se sont accordés sur un plan commun de collaboration, faisant de l'UIP un partenaire essentiel d'ONUSIDA, l'idée étant que les parlementaires concourent à favoriser l'accès au traitement du VIH. ONUSIDA fournira des financements à l'UIP afin de l'appuyer dans ces efforts. En coopération avec ONUSIDA, une réunion parlementaire a été organisée en juillet 2012 à Washington, à l'occasion de la XIX^e Conférence internationale sur le sida. La réunion, intitulée « Le sida en 2012 : que faut-il donc faire pour enrayer l'épidémie? » a rassemblé une soixantaine de parlementaires qui participaient à la manifestation principale. En mai 2013 en Afrique du Sud, l'UIP a pris part au Dialogue Thanda sur le renforcement de la gouvernance de la lutte contre le sida, une réunion de réflexion informelle organisée par ONUSIDA et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. La session visait à réorienter la gouvernance de la lutte contre le sida pour l'avenir, afin de la rendre plus audible, de renforcer les normes de non-exclusion et non-discrimination et d'établir de nouvelles modalités d'application du principe de responsabilité.
- Le bureau régional du FNUAP pour l'Afrique orientale et australe a apporté un appui financier, technique et logistique à une réunion de planification visant à consulter des parlementaires et d'autres acteurs sur l'établissement du Guide pratique de l'UIP à l'usage des parlementaires sur la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, publié en 2013. Tenue en Ouganda, la réunion a rassemblé 25 parlementaires qui ont fourni des avis fort utiles à la dernière étape d'élaboration du manuel. Le FNUAP et l'OMS ont continué de participer au Groupe de référence technique du projet de l'UIP sur la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant. Pour sa part, l'UIP a présenté au Secrétaire général de l'ONU un rapport sur les progrès accomplis par l'organisation dans l'exécution de ses engagements relatifs à la Stratégie mondiale pour la santé des femmes et des enfants. Avec l'appui de l'UNICEF, l'UIP a effectué des missions sur le terrain en vue d'évaluer la protection des droits de l'enfant dans les pays qui accueillent les assemblées de l'UIP.
- La santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant a également fait l'objet d'une coopération entre l'UIP et l'OMS. Avec des financements de l'OMS, l'UIP a organisé, pour plusieurs pays, un séminaire sur l'application du principe de responsabilité eu égard à la santé des femmes et des enfants, accueilli par le Parlement du Bangladesh (Dhaka, 30 et 31 juillet 2013). L'OMS a également contribué à certaines publications de l'UIP, comme le Guide à l'usage des parlementaires sur l'action des parlements en faveur de la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, et à une étude sur l'ampleur et l'impact des mariages d'enfants en Afrique. Elle a également fourni une assistance au Parlement du Kenya pour la réalisation d'une évaluation rapide

sur l'environnement législatif relatif à la santé des femmes et des enfants et appuyé le Parlement de l'Ouganda dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie de sensibilisation aux questions de santé féminine et infantile. Pour sa part, l'UIP a apporté son concours à plusieurs manifestations de l'OMS visant à mettre en œuvre les recommandations de la Commission de l'information et de la responsabilisation en matière de santé de la femme et de l'enfant. L'UIP y a envoyé du personnel technique et des hauts responsables et facilité la participation de parlementaires aux réunions. Elle a contribué à l'établissement du premier rapport du groupe d'experts indépendant chargé d'examiner la question de la responsabilisation en matière de santé de la femme et de l'enfant.

- La session 2012 de la Conférence parlementaire sur l'OMC, une initiative conjointe de l'UIP et du Parlement européen, s'est tenue dans les locaux de l'OMC à Genève. À l'occasion de cette réunion, intitulée « Revenir aux fondamentaux : Relier politique et commerce », le régime commercial actuel a été examiné selon la perspective de la création d'emplois et de la croissance économique. Une audition a eu lieu avec le Directeur général de l'OMC. La session 2013 de la conférence s'est déroulée à l'occasion de la neuvième Conférence ministérielle de l'OMC à Bali, avec l'appui de la Chambre des Représentants de l'Indonésie. Les participants ont souligné que la réunion de Bali devait faire avancer quatre questions fondamentales, à savoir : la facilitation du commerce, l'agriculture, la sécurité alimentaire et des questions concernant les pays les moins avancés.

IV Paix et sécurité internationales

- Sur l'invitation du Président du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'étudier les moyens de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire et dans le cadre de la session de mai 2013 dudit groupe, l'UIP a organisé une réunion-débat parlementaire à l'Office des Nations Unies à Genève en vue d'aider à mobiliser l'action gouvernementale aux fins de négociations complètes sur le désarmement nucléaire. Les parlementaires présents y ont entendu plusieurs exposés, dont un fait par le Président de la Commission permanente de l'UIP pour la paix et la sécurité internationale. Parmi les nombreux participants, il y avait des représentants des États Membres de l'ONU, des experts, des organisations non gouvernementales et des représentants d'autres parties prenantes.
- Le Secrétaire exécutif de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE) a participé à un atelier sur les nouveaux outils de promotion du désarmement nucléaire, tenu à la cent vingt-septième Assemblée de l'UIP, à Québec, le 24 octobre 2012. L'atelier portait sur le Guide pratique de l'UIP à l'usage des parlementaires, intitulé « Promouvoir la non-prolifération et le désarmement nucléaires ». À l'occasion de la Journée des Nations Unies en octobre 2013, un débat spécial sur le guide en question a été animé en la présence du Directeur exécutif de l'OTICE et d'un conseiller principal de la Haute-Représentante de l'ONU pour les affaires de désarmement. L'OTICE a également fourni des conseils techniques à l'UIP dans le cadre d'un processus consultatif sur le projet de résolution intitulé

« Pour un monde exempt d'armes nucléaires : la contribution des parlements », qui a été adopté par la cent trentième Assemblée de l'UIP en mars 2014.

- L'UIP a collaboré étroitement avec le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU et le World Future Council en vue de préparer l'édition 2013 du Future Policy Award dans le domaine du désarmement. Le jury, dont l'UIP est membre, s'est réuni pour examiner les 25 politiques (nationales et régionales) en compétition. La cérémonie de remise des prix a eu lieu le 23 octobre 2013 au Siège de l'ONU à New York. Elle a permis de mettre en lumière de bonnes politiques de désarmement, qui sont novatrices et susceptibles d'inspirer d'autres pays à agir.
- L'UIP a entamé des discussions avec le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), l'objectif étant d'empêcher la prolifération des armes de destruction massive. L'idée est de resserrer le dialogue avec les parlements et l'UIP afin de faciliter la mise en œuvre de ladite résolution par des législations nationales proactives et d'avoir un meilleur contrôle parlementaire. Un débat sur les travaux du Comité et les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) a eu lieu pendant la session de la Commission UIP des affaires des Nations Unies tenue à l'occasion de la cent vingt-neuvième Assemblée en octobre 2013.
- L'édition 2012 de l'audition parlementaire conjointe tenue à l'ONU, intitulée « Approches parlementaires de la prévention des conflits, de la réconciliation et de la consolidation de la paix : un chemin à défricher » a contribué à mettre en lumière la façon dont les parlements pouvaient appuyer la paix dans le monde, par leurs propres moyens et en coopération avec l'ONU. Plusieurs hauts responsables et représentants permanents y ont participé, ainsi qu'environ 200 parlementaires. Le débat a donné l'occasion d'examiner des scénarios concrets où des parlements ont réussi à empêcher la violence politique ou contribuer à établir un climat propice à la réconciliation. Une autre session a été consacrée à la question de la réforme du Conseil de sécurité.
- En étroite coordination avec le Département des opérations de maintien de la paix, le groupe consultatif de la Commission UIP des affaires des Nations Unies a effectué une mission en Côte d'Ivoire en juin 2013. La mission s'est inspirée des conclusions de l'audition parlementaire de 2012 à l'ONU pour examiner plus avant les modalités d'interaction entre les opérations de l'ONU sur le terrain et les activités du Parlement, chacun œuvrant à appuyer la stabilité politique. Il a effectué une troisième mission en février de cette année, afin d'étudier les activités humanitaires et les efforts de reconstruction menés par l'ONU en Haïti et le rôle du Parlement.
- En collaboration avec le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, l'UIP a publié, en 2013, un guide pratique à l'usage des parlementaires. Intitulé « Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays : responsabilité et action », cet ouvrage vise à aider les parlementaires à mettre en place les lois qu'il faut pour endiguer efficacement le fléau frappant quelque 28 millions de personnes déplacées à la suite d'un conflit armé et d'innombrables violations des droits de l'homme. Avec l'appui du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Comité de l'UIP chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire a effectué une

mission en Syrie, afin de faire le bilan de la crise touchant les réfugiés et de sensibiliser l'ensemble de la communauté parlementaire. Par suite, le Président de l'UIP a lancé une campagne visant à mobiliser cette communauté en faveur du cinquième Plan de gestion régionale de la situation établi par les Nations Unies en soutien aux réfugiés syriens et aux pays les accueillant.
